

## ORTHOPÉDIE BANDAGES

# CRÉPIN

1, Parvis Saint-Maurice (COIN RUE DE PARIS) LILLE  
TELEPHONE: 53-12

**BANDAGES HERNIAIRES AVEC OU SANS RESSORTS**

**SPECIALITE DE CEINTURES MÉDICALES**  
pour OBESITE, GROSSESSE, EVENTRATION

**CORSETS REDRESSEURS**  
**BAS A VARICES**  
**MEMBRES ARTIFICIELS**



Cyclistes et Agents de Cyclés, adressez-vous

## aux Etablissements LUCER

10, rue des Arts, LILLE

Vous y trouverez un beau choix de bicyclettes route, course, dame, enfant, les meilleures qualités aux meilleurs prix. Voyez la nouveauté de la saison

### La "LUCER BALLON"

nommé sur pneus à basse pression. Construite d'après des procédés techniques, elle offre le maximum de confort pour le minimum de poids. — Garantie 2 ans.

Grand Choix de VOTRES ENFANTS depuis 150 fr.

R. C. Lille 9744 ACCESSOIRES - REPARATIONS - GROS - DÉTAIL Téléphone 1434  
ENVOI DES CATALOGUES SUR DEMANDE  
Les Etablissements "Lucer" acceptent des agents pour les régions où ils ne sont pas représentés

## L'ÉLIXIR DUPEYROUX

est le remède le plus sûr des maladies qui touchent, croquent, respirent difficilement, maigrissent, dépérissent, perdent l'appétit, transpirent la nuit avec des sueurs. Le D<sup>r</sup> DUPEYROUX, à Suresne de Meuse, Paris, envoie un petit flacon à domicile contre 5 fr. en mandat-carte et gratia et franco sur demande brochures explicatives avec attestations probantes et questionnaire pour consultations gratuites par correspondance. Consultations tous les jours non fériés de 2 h à 5 h.

**MARCHANDS !!**  
La meilleure adresse pour les Tabliers, Robes dames et fillets.  
M. GOURBOLE  
43, rue du Plat, LILLE  
Tél. 6178

M. BENOARD 15 Boul. Edgar Quinet PARIS VI  
TOUT PRIX DATE DE RÉCEPTION  
1934 mot-par mot ECV date naissance et 15.50 1104

## IMBATTABLE

Jeune Robes Laines et Coton. Nouveaux modèles pour la vente à 1200. Faites vos robes de suite, échantillons contre remboursement. BEVOCELLE, La Escluse (Nord).

## DEVINCK

16, rue de Pas, LILLE  
Meilleur marché de la région

**Vélos**  
Machines à coudre  
VOITURES  
RENNES  
D'ENFANTS

Catalogue gratuit sur demande

## LE MEILLEUR DÉPURATIF

Pour éviter les Eruptions de BOUTONS qui se manifestent au début du printemps, FAITES UNE CURÉ avec les PHUTOLS N° UN de l'Abbé PANET

Uniquement composés de sucs végétaux, à l'exclusion de tout produit chimique nuisible à l'estomac, les PHUTOLS combattent merveilleusement les affections suivantes :

Éczéma, Urticaire vésiculaire grave et anolens répétés, Inoubables, Démangeaisons, Engorgement, Prurigo, Impetigo, Arthritisme, Glandes, Scrofule, Urticaire-Lupus, Croûtes de lait, Psoriasis, Dartres, Sycothé, Zona, Hâle Erythème, Acne, Plaques purulentes, Brûlures, Herpès, Giclé, Furoncles, Anthrax, Alopes, Ichtyose, Maladies du cuir chevelu, Pelade et toutes Affections de la peau dues à l'altération du sang.

Ces PHUTOLS sont préparés par le Laboratoire qui prépare l'onguent végétal de l'Abbé PANET, répandu partout dans la Région du Nord et dont l'efficacité supérieure à tous les produits similaires n'est plus à démontrer.

SA VOGUE ET SON SUCCÈS LE PROUVENT  
En vente dans toutes les bonnes Pharmacies, ou à l'envoi franco contre mandat n° 10 fr. pour 1 boîte, adressé au

**Laboratoire de l'Abbé PANET**  
Petite-Plaque, 63, BLENDÈQUES (Pas-de-Calais)

## SYPHILIS

Comprimés 100. Prix 14.00. Notice facile à lire et à comprendre. Notice envoyée sous pli fermé contre 0 fr. 50. Pharmacie de l'Abbé PANET, 63, rue de Lille, Lille. 10.92.

# PIANOS

## SCRÉPEL-POLLET

AGENCE RÉGIONALE GAYEAU

LILLE, 73, Rue Esquermoise, 73 | ROUBAIX, 138, Grande Rue, 138

### FACILITÉS DE PAIEMENT

## Publications légales

### AVIS DE CONVOCATION

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Les actionnaires de la Société Coopérative Anonyme "L'Union Vieuse-Gendanne", 9, rue de l'Écarlate, à Vieux-Londès, sont convoqués à la séance de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société, qui aura lieu le dimanche 11 Mars 1934, à 14 heures 30 très précises, au siège social, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1° Constitution du bureau ;  
2° Constatation des membres présents et dépôt sur le bureau de la convocation ;  
3° Lecture du procès-verbal de la dernière Assemblée ;  
4° Situation financière ; rapport du Conseil d'Administration ;  
5° Rapport de la Commission de Contrôle ;  
6° Vote sur le rapport du Conseil d'Administration ;  
7° Renouvellement de 3 Administrateurs pour 3 ans ;  
8° Un jour ou un autre, un autre ordre du jour ;  
9° Questions diverses (en conformité avec l'article 45 des statuts).

NOTA. — Tous renseignements précis concernant la convocation, finissent dès maintenant à la disposition des convocations, au siège social, 9, rue de l'Écarlate, à Vieux-Londès.

Le Conseil d'Administration

## Publications légales

### AVIS DE CONVOCATION

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Les actionnaires de la Société Coopérative Anonyme "L'Union Vieuse-Gendanne", 9, rue de l'Écarlate, à Vieux-Londès, sont convoqués à la séance de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société, qui aura lieu le dimanche 11 Mars 1934, à 14 heures 30 très précises, au siège social, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1° Constitution du bureau ;  
2° Constatation des membres présents et dépôt sur le bureau de la convocation ;  
3° Lecture du procès-verbal de la dernière Assemblée ;  
4° Situation financière ; rapport du Conseil d'Administration ;  
5° Rapport de la Commission de Contrôle ;  
6° Vote sur le rapport du Conseil d'Administration ;  
7° Renouvellement de 3 Administrateurs pour 3 ans ;  
8° Un jour ou un autre, un autre ordre du jour ;  
9° Questions diverses (en conformité avec l'article 45 des statuts).

NOTA. — Tous renseignements précis concernant la convocation, finissent dès maintenant à la disposition des convocations, au siège social, 9, rue de l'Écarlate, à Vieux-Londès.

Le Conseil d'Administration

## Publications légales

### AVIS DE CONVOCATION

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Les actionnaires de la Société Coopérative Anonyme "L'Union Vieuse-Gendanne", 9, rue de l'Écarlate, à Vieux-Londès, sont convoqués à la séance de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société, qui aura lieu le dimanche 11 Mars 1934, à 14 heures 30 très précises, au siège social, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1° Constitution du bureau ;  
2° Constatation des membres présents et dépôt sur le bureau de la convocation ;  
3° Lecture du procès-verbal de la dernière Assemblée ;  
4° Situation financière ; rapport du Conseil d'Administration ;  
5° Rapport de la Commission de Contrôle ;  
6° Vote sur le rapport du Conseil d'Administration ;  
7° Renouvellement de 3 Administrateurs pour 3 ans ;  
8° Un jour ou un autre, un autre ordre du jour ;  
9° Questions diverses (en conformité avec l'article 45 des statuts).

NOTA. — Tous renseignements précis concernant la convocation, finissent dès maintenant à la disposition des convocations, au siège social, 9, rue de l'Écarlate, à Vieux-Londès.

Le Conseil d'Administration

## Publications légales

### AVIS DE CONVOCATION

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Les actionnaires de la Société Coopérative Anonyme "L'Union Vieuse-Gendanne", 9, rue de l'Écarlate, à Vieux-Londès, sont convoqués à la séance de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société, qui aura lieu le dimanche 11 Mars 1934, à 14 heures 30 très précises, au siège social, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1° Constitution du bureau ;  
2° Constatation des membres présents et dépôt sur le bureau de la convocation ;  
3° Lecture du procès-verbal de la dernière Assemblée ;  
4° Situation financière ; rapport du Conseil d'Administration ;  
5° Rapport de la Commission de Contrôle ;  
6° Vote sur le rapport du Conseil d'Administration ;  
7° Renouvellement de 3 Administrateurs pour 3 ans ;  
8° Un jour ou un autre, un autre ordre du jour ;  
9° Questions diverses (en conformité avec l'article 45 des statuts).

NOTA. — Tous renseignements précis concernant la convocation, finissent dès maintenant à la disposition des convocations, au siège social, 9, rue de l'Écarlate, à Vieux-Londès.

Le Conseil d'Administration

## Publications légales

### AVIS DE CONVOCATION

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Les actionnaires de la Société Coopérative Anonyme "L'Union Vieuse-Gendanne", 9, rue de l'Écarlate, à Vieux-Londès, sont convoqués à la séance de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société, qui aura lieu le dimanche 11 Mars 1934, à 14 heures 30 très précises, au siège social, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1° Constitution du bureau ;  
2° Constatation des membres présents et dépôt sur le bureau de la convocation ;  
3° Lecture du procès-verbal de la dernière Assemblée ;  
4° Situation financière ; rapport du Conseil d'Administration ;  
5° Rapport de la Commission de Contrôle ;  
6° Vote sur le rapport du Conseil d'Administration ;  
7° Renouvellement de 3 Administrateurs pour 3 ans ;  
8° Un jour ou un autre, un autre ordre du jour ;  
9° Questions diverses (en conformité avec l'article 45 des statuts).

NOTA. — Tous renseignements précis concernant la convocation, finissent dès maintenant à la disposition des convocations, au siège social, 9, rue de l'Écarlate, à Vieux-Londès.

Le Conseil d'Administration

## Publications légales

### AVIS DE CONVOCATION

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Les actionnaires de la Société Coopérative Anonyme "L'Union Vieuse-Gendanne", 9, rue de l'Écarlate, à Vieux-Londès, sont convoqués à la séance de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société, qui aura lieu le dimanche 11 Mars 1934, à 14 heures 30 très précises, au siège social, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1° Constitution du bureau ;  
2° Constatation des membres présents et dépôt sur le bureau de la convocation ;  
3° Lecture du procès-verbal de la dernière Assemblée ;  
4° Situation financière ; rapport du Conseil d'Administration ;  
5° Rapport de la Commission de Contrôle ;  
6° Vote sur le rapport du Conseil d'Administration ;  
7° Renouvellement de 3 Administrateurs pour 3 ans ;  
8° Un jour ou un autre, un autre ordre du jour ;  
9° Questions diverses (en conformité avec l'article 45 des statuts).

NOTA. — Tous renseignements précis concernant la convocation, finissent dès maintenant à la disposition des convocations, au siège social, 9, rue de l'Écarlate, à Vieux-Londès.

Le Conseil d'Administration

## VILLE D'ARQUES

### AMÉNAGEMENT DE L'HÔPITAL-HOSPICE

Le Mardi 30 Mars 1934, à 11 heures, à l'Hôtel de Ville d'Arques, adjudication des travaux suivants :

1° Loc. Peinture au Ripon. Montant du devis 21.070 fr. — Electricité. — Montant du devis 2.700 fr. — Loc. Chauffage central. Montant du devis 16.970 fr.

2° Aménagement de la Maternité d'Arques, au chef M. BROGNIAT, Architecte, rue de Longueville, à St-Omer, 41.025

Etude de M. MICHEL DEGOUT, Avoué, rue Basse, 28, Lille

## VILLE D'ARQUES

### AMÉNAGEMENT DE L'HÔPITAL-HOSPICE

Le Mardi 30 Mars 1934, à 11 heures, à l'Hôtel de Ville d'Arques, adjudication des travaux suivants :

1° Loc. Peinture au Ripon. Montant du devis 21.070 fr. — Electricité. — Montant du devis 2.700 fr. — Loc. Chauffage central. Montant du devis 16.970 fr.

2° Aménagement de la Maternité d'Arques, au chef M. BROGNIAT, Architecte, rue de Longueville, à St-Omer, 41.025

Etude de M. MICHEL DEGOUT, Avoué, rue Basse, 28, Lille

## VILLE D'ARQUES

### AMÉNAGEMENT DE L'HÔPITAL-HOSPICE

Le Mardi 30 Mars 1934, à 11 heures, à l'Hôtel de Ville d'Arques, adjudication des travaux suivants :

1° Loc. Peinture au Ripon. Montant du devis 21.070 fr. — Electricité. — Montant du devis 2.700 fr. — Loc. Chauffage central. Montant du devis 16.970 fr.

2° Aménagement de la Maternité d'Arques, au chef M. BROGNIAT, Architecte, rue de Longueville, à St-Omer, 41.025

Etude de M. MICHEL DEGOUT, Avoué, rue Basse, 28, Lille

## VILLE D'ARQUES

### AMÉNAGEMENT DE L'HÔPITAL-HOSPICE

Le Mardi 30 Mars 1934, à 11 heures, à l'Hôtel de Ville d'Arques, adjudication des travaux suivants :

1° Loc. Peinture au Ripon. Montant du devis 21.070 fr. — Electricité. — Montant du devis 2.700 fr. — Loc. Chauffage central. Montant du devis 16.970 fr.

2° Aménagement de la Maternité d'Arques, au chef M. BROGNIAT, Architecte, rue de Longueville, à St-Omer, 41.025

Etude de M. MICHEL DEGOUT, Avoué, rue Basse, 28, Lille

## VILLE D'ARQUES

### AMÉNAGEMENT DE L'HÔPITAL-HOSPICE

Le Mardi 30 Mars 1934, à 11 heures, à l'Hôtel de Ville d'Arques, adjudication des travaux suivants :

1° Loc. Peinture au Ripon. Montant du devis 21.070 fr. — Electricité. — Montant du devis 2.700 fr. — Loc. Chauffage central. Montant du devis 16.970 fr.

2° Aménagement de la Maternité d'Arques, au chef M. BROGNIAT, Architecte, rue de Longueville, à St-Omer, 41.025

Etude de M. MICHEL DEGOUT, Avoué, rue Basse, 28, Lille

## VILLE D'ARQUES

### AMÉNAGEMENT DE L'HÔPITAL-HOSPICE

Le Mardi 30 Mars 1934, à 11 heures, à l'Hôtel de Ville d'Arques, adjudication des travaux suivants :

1° Loc. Peinture au Ripon. Montant du devis 21.070 fr. — Electricité. — Montant du devis 2.700 fr. — Loc. Chauffage central. Montant du devis 16.970 fr.

2° Aménagement de la Maternité d'Arques, au chef M. BROGNIAT, Architecte, rue de Longueville, à St-Omer, 41.025

Etude de M. MICHEL DEGOUT, Avoué, rue Basse, 28, Lille

## DIVORCE

### ASSISTANCE JUDICIAIRE

Bureau de Lille  
Décision du 30 Juillet 1927

D'un jugement rendu par défaut par le Tribunal de Lille, le 10 Mars 1927, enregistré au Greffe de Lille, le 16 Mars 1927, au profit de Monsieur Louis-Bogdan LEROY, demeurant à Lille, rue d'Aras, 196, demandeur, ayant pour avoué M. Michel DEGOUT, et contre Madame Berthe-Olga VOURE, épouse de M. Louis LEROY, ladite dame demeurant à Lille, 136, rue d'Aras, ci-devant et actuellement sans domicile ni résidence connue, défenderesse défaillante.

Il est approuvé que le divorce a été prononcé et accompli sans domicile ni résidence connue, défenderesse défaillante.

Le présent jugement est fait en vertu d'une ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal de Lille, en date du huit Mars 1928, enregistrée et en conformité de l'article 247 du Code de Procédure Civile, et de l'article 247 du Code de Procédure Civile, et de l'article 247 du Code de Procédure Civile.

Par extrait : M. MICHEL DEGOUT, Avoué, rue Basse, 28, Lille.

## DIVORCE

### ASSISTANCE JUDICIAIRE

Bureau de Lille  
Décision du 30 Juillet 1927

D'un jugement rendu par défaut par le Tribunal de Lille, le 10 Mars 1927, enregistré au Greffe de Lille, le 16 Mars 1927, au profit de Monsieur Louis-Bogdan LEROY, demeurant à Lille, rue d'Aras, 196, demandeur, ayant pour avoué M. Michel DEGOUT, et contre Madame Berthe-Olga VOURE, épouse de M. Louis LEROY, ladite dame demeurant à Lille, 136, rue d'Aras, ci-devant et actuellement sans domicile ni résidence connue, défenderesse défaillante.

Il est approuvé que le divorce a été prononcé et accompli sans domicile ni résidence connue, défenderesse défaillante.

Le présent jugement est fait en vertu d'une ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal de Lille, en date du huit Mars 1928, enregistrée et en conformité de l'article 247 du Code de Procédure Civile, et de l'article 247 du Code de Procédure Civile, et de l'article 247 du Code de Procédure Civile.

Par extrait : M. MICHEL DEGOUT, Avoué, rue Basse, 28, Lille.

## DIVORCE

### ASSISTANCE JUDICIAIRE

Bureau de Lille  
Décision du 30 Juillet 1927

D'un jugement rendu par défaut par le Tribunal de Lille, le 10 Mars 1927, enregistré au Greffe de Lille, le 16 Mars 1927, au profit de Monsieur Louis-Bogdan LEROY, demeurant à Lille, rue d'Aras, 196, demandeur, ayant pour avoué M. Michel DEGOUT, et contre Madame Berthe-Olga VOURE, épouse de M. Louis LEROY, ladite dame demeurant à Lille, 136, rue d'Aras, ci-devant et actuellement sans domicile ni résidence connue, défenderesse défaillante.

Il est approuvé que le divorce a été prononcé et accompli sans domicile ni résidence connue, défenderesse défaillante.

Le présent jugement est fait en vertu d'une ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal de Lille, en date du huit Mars 1928, enregistrée et en conformité de l'article 247 du Code de Procédure Civile, et de l'article 247 du Code de Procédure Civile, et de l'article 247 du Code de Procédure Civile.

Par extrait : M. MICHEL DEGOUT, Avoué, rue Basse, 28, Lille.

## DIVORCE

### ASSISTANCE JUDICIAIRE

Bureau de Lille  
Décision du 30 Juillet 1927

D'un jugement rendu par défaut par le Tribunal de Lille, le 10 Mars 1927, enregistré au Greffe de Lille, le 16 Mars 1927, au profit de Monsieur Louis-Bogdan LEROY, demeurant à Lille, rue d'Aras, 196, demandeur, ayant pour avoué M. Michel DEGOUT, et contre Madame Berthe-Olga VOURE, épouse de M. Louis LEROY, ladite dame demeurant à Lille, 136, rue d'Aras, ci-devant et actuellement sans domicile ni résidence connue, défenderesse défaillante.

Il est approuvé que le divorce a été prononcé et accompli sans domicile ni résidence connue, défenderesse défaillante.

Le présent jugement est fait en vertu d'une ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal de Lille, en date du huit Mars 1928, enregistrée et en conformité de l'article 247 du Code de Procédure Civile, et de l'article 247 du Code de Procédure Civile, et de l'article 247 du Code de Procédure Civile.

Par extrait : M. MICHEL DEGOUT, Avoué, rue Basse, 28, Lille.

## DIVORCE

### ASSISTANCE JUDICIAIRE

Bureau de Lille  
Décision du 30 Juillet 1927

D'un jugement rendu par défaut par le Tribunal de Lille, le 10 Mars 1927, enregistré au Greffe de Lille, le 16 Mars 1927, au profit de Monsieur Louis-Bogdan LEROY, demeurant à Lille, rue d'Aras, 196, demandeur, ayant pour avoué M. Michel DEGOUT, et contre Madame Berthe-Olga VOURE, épouse de M. Louis LEROY, ladite dame demeurant à Lille, 136, rue d'Aras, ci-devant et actuellement sans domicile ni résidence connue, défenderesse défaillante.

Il est approuvé que le divorce a été prononcé et accompli sans domicile ni résidence connue, défenderesse défaillante.

Le présent jugement est fait en vertu d'une ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal de Lille, en date du huit Mars 1928, enregistrée et en conformité de l'article 247 du Code de Procédure Civile, et de l'article 247 du Code de Procédure Civile, et de l'article 247 du Code de Procédure Civile.

Par extrait : M. MICHEL DEGOUT, Avoué, rue Basse, 28, Lille.

## DIVORCE

### ASSISTANCE JUDICIAIRE

Bureau de Lille  
Décision du 30 Juillet 1927

D'un jugement rendu par défaut par le Tribunal de Lille, le 10 Mars 1927, enregistré au Greffe de Lille, le 16 Mars 1927, au profit de Monsieur Louis-Bogdan LEROY, demeurant à Lille, rue d'Aras, 196, demandeur, ayant pour avoué M. Michel DEGOUT, et contre Madame Berthe-Olga VOURE, épouse de M. Louis LEROY, ladite dame demeurant à Lille, 136, rue d'Aras, ci-devant et actuellement sans domicile ni résidence connue, défenderesse défaillante.

Il est approuvé que le divorce a été prononcé et accompli sans domicile ni résidence connue, défenderesse défaillante.

Le présent jugement est fait en vertu d'une ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal de Lille, en date du huit Mars 1928, enregistrée et en conformité de l'article 247 du Code de Procédure Civile, et de l'article 247 du Code de Procédure Civile, et de l'article 247 du Code de Procédure Civile.

Par extrait : M. MICHEL DEGOUT, Avoué, rue Basse, 28, Lille.

## DIVORCE

### ASSISTANCE JUDICIAIRE

Bureau de Lille  
Décision du 30 Juillet 1927

D'un jugement rendu par défaut par le Tribunal de Lille, le 10 Mars 1927, enregistré au Greffe de Lille, le 16 Mars 1927, au profit de Monsieur Louis-Bogdan LEROY, demeurant à Lille, rue d'Aras, 196, demandeur, ayant pour avoué M. Michel DEGOUT, et contre Madame Berthe-Olga VOURE, épouse de M. Louis LEROY, ladite dame demeurant à Lille, 136, rue d'Aras, ci-devant et actuellement sans domicile ni résidence connue, défenderesse défaillante.

Il est approuvé que le divorce a été prononcé et accompli sans domicile ni résidence connue, défenderesse défaillante.

Le présent jugement est fait en vertu d'une ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal de Lille, en date du huit Mars 1928, enregistrée et en conformité de l'article 247 du Code de Procédure Civile, et de l'article 247 du Code de Procédure Civile, et de l'article 247 du Code de Procédure Civile.

Par extrait : M. MICHEL DEGOUT, Avoué, rue Basse, 28, Lille.

## DIVORCE

### ASSISTANCE JUDICIAIRE

Bureau de Lille  
Décision du 30 Juillet 1927

D'un jugement rendu par défaut par le Tribunal de Lille, le 10 Mars 1927, enregistré au Greffe de Lille, le 16 Mars 1927, au profit de Monsieur Louis-Bogdan LEROY, demeurant à Lille, rue d'Aras, 196, demandeur, ayant pour avoué M. Michel DEGOUT, et contre Madame Berthe-Olga VOURE, épouse de M. Louis LEROY, ladite dame demeurant à Lille, 136, rue d'Aras, ci-devant et actuellement sans domicile ni résidence connue, défenderesse défaillante.

Il est approuvé que le divorce a été prononcé et accompli sans domicile ni résidence connue, défenderesse défaillante.

Le présent jugement est fait en vertu d'une ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal de Lille, en date du huit Mars 1928, enregistrée et en conformité de l'article 247 du Code de Procédure Civile, et de l'article 247 du Code de Procédure Civile, et de l'article 247 du Code de Procédure Civile.

Par extrait : M. MICHEL DEGOUT, Avoué, rue Basse, 28, Lille.

## DIVORCE

### ASSISTANCE JUDICIAIRE

Bureau de Lille  
Décision du 30 Juillet 1927

D'un jugement rendu par défaut par le Tribunal de Lille, le 10 Mars 1927, enregistré au Greffe de Lille, le 16 Mars 1927, au profit de Monsieur Louis-Bogdan LEROY, demeurant à Lille, rue d'Aras, 196, demandeur, ayant pour avoué M. Michel DEGOUT, et contre Madame Berthe-Olga VOURE, épouse de M. Louis LEROY, ladite dame demeurant à Lille, 136, rue d'Aras, ci-devant et actuellement sans domicile ni résidence connue, défenderesse défaillante.

Il est approuvé que le divorce a été prononcé et accompli sans domicile ni résidence connue, défenderesse défaillante.

Le présent jugement est fait en vertu d'une ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal de Lille, en date du huit Mars 1928, enregistrée et en conformité de l'article 247 du Code de Procédure Civile, et de l'article 247 du Code de Procédure Civile, et de l'article 247 du Code de Procédure Civile.

Par extrait : M. MICHEL DEGOUT, Avoué, rue Basse, 28, Lille.

## DIVORCE

### ASSISTANCE JUDICIAIRE

Bureau de Lille  
Décision du 30 Juillet 1927

D'un jugement rendu par défaut par le Tribunal de Lille, le 10 Mars 1927, enregistré au Greffe de Lille, le 16 Mars 1927, au profit de Monsieur Louis-Bogdan LEROY, demeurant à Lille, rue d'Aras, 196, demandeur, ayant pour avoué M. Michel DEGOUT, et contre Madame Berthe-Olga VOURE, épouse de M. Louis LEROY, ladite dame demeurant à Lille, 136, rue d'Aras, ci-devant et actuellement sans domicile ni résidence connue, défenderesse défaillante.

Il est approuvé que le divorce a été prononcé et accompli sans domicile ni résidence connue, défenderesse défaillante.

Le présent jugement est fait en vertu d'une ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal de Lille, en date du huit Mars 1928, enregistrée et en conformité de l'article 247 du Code de Procédure Civile, et de l'article 247 du Code de Procédure Civile, et de l'article 247 du Code de Procédure Civile.

Par extrait : M. MICHEL DEGOUT, Avoué, rue Basse, 28, Lille.

## DIVORCE

### ASSISTANCE JUDICIAIRE

Bureau de Lille  
Décision du 30 Juillet 1927

D'un jugement rendu par défaut par le Tribunal de Lille, le 10 Mars 1927, enregistré au Greffe de Lille, le 16 Mars 1927, au profit de Monsieur Louis-Bogdan LEROY, demeurant à Lille, rue d'Aras, 196, demandeur, ayant pour avoué M. Michel DEGOUT, et contre Madame Berthe-Olga VOURE, épouse de M. Louis LEROY, ladite dame demeurant à Lille, 136, rue d'Aras, ci-devant et actuellement sans domicile ni résidence connue, défenderesse défaillante.

Il est approuvé que le divorce a été prononcé et accompli sans domicile ni résidence connue, défenderesse défaillante.

Le présent jugement est fait en vertu d'une ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal de Lille, en date du huit Mars 1928, enregistrée et en conformité de l'article 247 du Code de Procédure Civile, et de l'article 247 du Code de Procédure Civile, et de l'article 247 du Code de Procédure Civile.

Par extrait : M. MICHEL DEGOUT, Avoué, rue Basse, 28, Lille.

## DIVORCE

### ASSISTANCE JUDICIAIRE

Bureau de Lille  
Décision du 30 Juillet 1927

D'un jugement rendu par défaut par le Tribunal de Lille, le 10 Mars 1927, enregistré au Greffe de Lille, le 16 Mars 1927, au profit de Monsieur Louis-Bogdan LEROY, demeurant à Lille, rue d'Aras, 196, demandeur, ayant pour avoué M. Michel DEGOUT, et contre Madame Berthe-Olga VOURE, épouse de M. Louis LEROY, ladite dame demeurant à Lille, 136, rue d'Aras, ci-devant et actuellement sans domicile ni résidence connue, défenderesse défaillante.

Il est approuvé que le divorce a été prononcé et accompli sans domicile ni résidence connue, défenderesse défaillante.

Le présent jugement est fait en vertu d'une ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal de Lille, en date du huit Mars 1928, enregistrée et en conformité de l'article 247 du Code de Procédure Civile, et de l'article 247 du Code de Procédure Civile, et de l'article 247 du Code de Procédure Civile.

Par extrait : M. MICHEL DEGOUT, Avoué, rue Basse, 28, Lille.

## DIVORCE

### ASSISTANCE JUDICIAIRE

Bureau de Lille  
Décision du 30 Juillet 1927

D'un jugement rendu par défaut par le Tribunal de Lille, le 10 Mars 1927, enregistré au Greffe de Lille, le 16 Mars 1927, au profit de Monsieur Louis-Bogdan LEROY, demeurant à Lille, rue d'Aras, 196, demandeur, ayant pour avoué M. Michel DEGOUT, et contre Madame Berthe-Olga VOURE, épouse de M. Louis LEROY, ladite dame demeurant à Lille, 136, rue d'Aras, ci-devant et actuellement sans domicile ni résidence connue, défenderesse défaillante.

Il est approuvé que le divorce a été prononcé et accompli sans domicile ni résidence connue, défenderesse défaillante.

Le présent jugement est fait en vertu d'une ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal de Lille, en date du huit Mars 1928, enregistrée et en conformité de l'article 247 du Code de Procédure Civile, et de l'article 247 du Code de Procédure Civile, et de l'article 247 du Code de Procédure Civile.

Par extrait : M. MICHEL DEGOUT, Avoué, rue Basse, 28, Lille.

## DIVORCE

### ASSISTANCE JUDICIAIRE

Bureau de Lille  
Décision du 30 Juillet 1927

D'un jugement rendu par défaut par le Tribunal de Lille, le 10 Mars 1927, enregistré au Greffe de Lille, le 16 Mars 1927, au profit de Monsieur Louis-Bogdan LEROY, demeurant à Lille, rue d'Aras, 196, demandeur, ayant pour avoué M. Michel DEGOUT, et contre Madame Berthe-Olga VOURE, épouse de M. Louis LEROY, ladite dame demeurant à Lille, 136, rue d'Aras, ci-devant et actuellement sans domicile ni résidence connue, défenderesse défaillante.

Il est approuvé que le divorce a été prononcé et accompli sans domicile ni résidence connue, défenderesse défaillante.

Le présent jugement est fait en vertu d'une ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal de Lille, en date du huit Mars 1928, enregistrée et en conformité de l'article 247 du Code de Procédure Civile, et de l'article 247 du Code de Procédure Civile, et de l'article 247 du Code de Procédure Civile.

Par extrait : M. MICHEL DEGOUT, Avoué, rue Basse, 28, Lille.

## DIVORCE

### ASSISTANCE JUDICIAIRE

Bureau de Lille  
Décision du 30 Juillet 1927

D'un jugement rendu par défaut par le Tribunal de Lille, le 10 Mars 1927, enregistré au Greffe de Lille, le 16 Mars 1927, au profit de Monsieur Louis-Bogdan LEROY, demeurant à Lille, rue d'Aras, 196, demandeur, ayant pour avoué M. Michel DEGOUT, et contre Madame Berthe-Olga VOURE, épouse de M. Louis LEROY, ladite dame demeurant à Lille, 136, rue d'Aras, ci-devant et actuellement sans domicile ni résidence connue, défenderesse défaillante.

Il est approuvé que le divorce a été prononcé et accompli sans domicile ni résidence connue, défenderesse défaillante.

Le présent jugement est fait en vertu d'une ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal de Lille, en date du huit Mars 1928, enregistrée et en conformité de l'article 247 du Code de Procédure Civile, et de l'article 247 du Code de Procédure Civile, et de l'article 247 du Code de Procédure Civile.

Par extrait : M. MICHEL DEGOUT, Avoué, rue Basse, 28, Lille.

## DIVORCE

### ASSISTANCE JUDICIAIRE

Bureau de Lille  
Décision du 30 Juillet 1927

D'un jugement rendu par défaut par le Tribunal de Lille, le 10 Mars 1927, enregistré au Greffe de Lille, le 16 Mars 1927, au profit de Monsieur Louis-Bogdan LEROY, demeurant à Lille, rue d'Aras, 196, demandeur, ayant pour avoué M. Michel DEGOUT, et contre Madame Berthe-Olga VOURE, épouse de M. Louis LEROY, ladite dame demeurant à Lille, 136, rue d'Aras, ci-devant et actuellement sans domicile ni résidence connue, défenderesse défaillante.

Il est approuvé que le divorce a été prononcé et accompli sans domicile ni résidence connue, défenderesse défaillante.

Le présent jugement est fait en vertu d'une ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal de Lille, en date du huit Mars 1928, enregistrée et en conformité de l'article 247 du Code de Procédure Civile, et de l'article 247 du Code de Procédure Civile, et de l'article 247 du Code de Procédure Civile.

Par extrait : M. MICHEL DEGOUT, Avoué, rue Basse, 28, Lille.

## DIVORCE

### ASSISTANCE JUDICIAIRE

Bureau de Lille  
Décision du 30 Juillet 1927

D'un jugement rendu par défaut par le Tribunal de Lille, le 10 Mars 1927, enregistré au Greffe de Lille, le 16 Mars 1927, au profit de Monsieur Louis-Bogdan LEROY, demeurant à Lille, rue d'Aras, 196, demandeur, ayant pour avoué M. Michel DEGOUT, et contre Madame Berthe-Olga VOURE, épouse de M. Louis LEROY, ladite dame demeurant à Lille, 136, rue d'Aras, ci-devant et actuellement sans domicile ni résidence connue, défenderesse défaillante.

Il est approuvé que le divorce a été prononcé et accompli sans domicile ni résidence connue, défenderesse défaillante.

Le présent jugement est fait en vertu d'une ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal de Lille, en date du huit Mars 1928, enregistrée et en conformité de l'article 247 du Code de Procédure Civile, et de l'article 247 du Code de Procédure Civile, et de l'article 247 du Code de Procédure Civile.

Par extrait : M. MICHEL DEGOUT, Avoué, rue Basse, 28, Lille.

## DIVORCE

### ASSISTANCE JUDICIAIRE

Bureau de Lille  
Décision du 30 Juillet 1927

D'un jugement rendu par défaut par le Tribunal de Lille, le 10 Mars 1927, enregistré au Greffe de Lille, le 16 Mars 1927, au profit de Monsieur Louis-Bogdan LEROY, demeurant à Lille, rue d'Aras, 196, demandeur, ayant pour avoué M. Michel DEGOUT, et contre Madame Berthe-Olga VOURE, épouse de M. Louis LEROY, ladite dame demeurant à Lille, 136, rue d'Aras, ci-devant et actuellement sans domicile ni résidence connue, défenderesse défaillante.

Il est approuvé que le divorce a été prononcé et accompli sans domicile ni résidence connue, défenderesse défaillante.

Le présent jugement est fait en vertu d'une ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal de Lille, en date du huit Mars 1928, enregistrée et en conformité de l'article 247 du Code de Procédure Civile, et de l'article 247 du Code de Procédure Civile, et de l'article 247 du Code de Procédure Civile.

Par extrait : M. MICHEL DEGOUT, Avoué, rue Basse, 28, Lille.

## DIVORCE

### ASSISTANCE JUDICIAIRE

Bureau de Lille  
Décision du 30 Juillet 1927

D'un jugement rendu par défaut par le Tribunal de Lille, le 10 Mars